

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7494 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**INDEXATION DE LA STRUCTURE SALARIALE
DES CADRES 2024-2025**

Attendu que l'article 5.8 de la *Politique de gestion des cadres du Conseil de la Nation huronne-wendat* prévoit que « les échelles salariales sont sujettes à une indexation annuelle au 1^{er} avril de chaque année, adoptée par résolution du Conseil [de la Nation huronne-wendat] »;

Attendu que l'Indice des prix à la consommation de la province de Québec en 2023 est estimé à 4,5 % en vertu de l'Institut de la statistique du Québec en date de la présente;

Attendu que la recommandation de la firme externe de rémunération Rémunération & Co concernant les échelles salariales des cadres du Conseil de la Nation huronne-wendat est d'indexer celles-ci de 3 % pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7494 SÉANCE DU 25 mars 2024

**INDEXATION DE LA STRUCTURE SALARIALE
DES CADRES 2024-2025**

- **D'accepter** la recommandation de la firme Rémunération & Co concernant l'indexation de 3 % des échelles salariales des cadres du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- **D'autoriser** la Directrice générale à donner des instructions à la direction des Ressources humaines et des Communications et la direction des Finances et des Technologies de l'information afin que ces deux dernières puissent signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elles peuvent, à leur discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND